

OSISKO ANNONCE L'APPROBATION DU TSX POUR LE RENOUVELLEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

(Montréal, 10 décembre 2020) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (la « Société » ou « Osisko ») annonce que la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme »). Selon les termes du programme, Osisko peut acquérir jusqu'à 14 610 718 de ses actions ordinaires (les « actions ordinaires »), de temps à autres, conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités. Tous les rachats effectués dans le cadre du programme seront effectués au Canada par l'entremise des services du TSX.

Les rachats effectués dans le cadre du programme peuvent commencer le 12 décembre 2020 et se termineront le 11 décembre 2021, ou jusqu'à une date antérieure lorsque le programme sera complété. Les rachats quotidiens seront limités à 138 366 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, représentant 25 % de la moyenne quotidienne des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société sur le TSX sur la période de six mois se terminant le 30 novembre 2020, soit 553 464 actions ordinaires.

Le prix que la Société paiera pour toute action ordinaire acquise dans le cadre du programme sera le prix courant du marché au moment de l'achat (frais de courtage en sus) et toutes les actions ordinaires acquises par la Société seront annulées. Dans l'éventualité où la Société acquiert des actions ordinaires via des transactions préalablement organisées, des offres faisant l'objet d'une exemption, des rachats de blocs d'actions ou des ententes privées, le prix d'acquisition des actions ordinaires pourrait être, et sera dans le cas d'acquisitions via des ententes privées, tel que permis par l'autorité en valeurs mobilières, à escompte en fonction du prix des actions ordinaires sur le marché au moment de l'acquisition.

Le conseil d'administration d'Osisko est d'avis que, de temps à autre, la valeur sous-jacente de la Société n'est pas reflétée dans le cours des actions ordinaires, et que, par conséquent, le rachat d'actions ordinaires permettra d'augmenter la participation proportionnelle dans la Société et sera donc dans l'intérêt de tous les autres actionnaires de la Société.

En date du 30 novembre 2020, 166 893 334 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Les 14 610 718 actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre du programme représentent approximativement 10 % du flottant des actions ordinaires de la Société en date du 30 novembre 2020, soit 146 107 180 actions ordinaires.

Durant le programme précédent de la Société, qui se terminera le 11 décembre 2020, la Société a obtenu l'approbation d'acquérir 13 681 732 actions ordinaires et a réellement racheté 429 722 actions ordinaires à un prix moyen de 9,15 \$ par action ordinaire par l'entremise des services du TSX.

Osisko a désigné Desjardins Marché des capitaux pour effectuer les rachats dans le cadre du programme et en son nom.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Redevances Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille de Redevances Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sandeep Singh Président Tél. (514) 940-0670 ssingh@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, font en sorte que la Société formule certaines hypothèses et impliquent nécessairement des risques connus et inconnus, et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans ces énoncés prospectifs. Des mots comme « pourrait », « se produira », « devrait », « envisage », « croit », « planifie », « anticipe », « a l'intention », « estime », « continue », ou leur variante négative, ainsi que des termes couramment utilisés au futur et au conditionnel, visent à identifier des énoncés prospectifs, incluant le fait que la Société « envisage », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « prévoit », « potentiel », « échéancier » et autres expressions ou variations semblables (incluant les variantes négatives), ou que des événements ou conditions « se produiront », « se produiraient », « pourraient se produire » ou « devraient se produire » incluant, mais sans s'y limiter, des déclarations relatives à l'avis du conseil d'administration d'Osisko que le programme est avantageux pour les actionnaires et que la valeur sous-jacente de la Société pourrait ne pas être reflétée dans le cours des actions ordinaires, les intentions de la Société dans le cadre du programme, incluant le nombre d'actions ordinaires qui pourront être acquises dans le cadre du programme. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des commodités qui sous-tendent les redevances détenus par Osisko; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les et les politiques fiscales; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les occasions d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont entreprises par Osisko; l'impossibilité d'acquérir des redevances ou de financer des flux de métaux précieux; autres risques non garantis. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basées sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant, mais sans s'y limiter : l'exploitation continue des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou un autre intérêt par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faites par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des commodités qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété à l'égard de laquelle Osisko détient une redevance ou un autre intérêt et l'absence d'autres facteurs qui pourraient entraîner que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en (i) valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com, et (ii) auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations. d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.